

781 21) Prise en compte au Budget de 1964 de l'montant de 18.000.000. de francs CFA.
destiné à l'acquisition du terrain YGARD.

Le Maire : J'ai l'honneur de demander au Conseil Municipal l'autorisation de prendre en recette au budget de 1964 à l'article 1054, la somme de 18.000.000. de F CFA., montant du prêt réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition du terrain YGARD. Ce terrain a été payé sur les fonds communaux en 1963, je vous propose donc l'affectation de cette somme aux articles suivants :

- Art.	2142 -acquisition de mobilier scolaire.....	2.000.000.-
- "	2141 - " mobilier Mairie.....	1.500.000. -
- "	633 - " petit matériel.....	1.000.000. -
- "	28010 - constructions scolaires.....	10.000.000. -
- "	210 - Acquisition terrain	3.500.000. -

Cette opération sera déplacée au prochain budget supplémentaire : / Adopté à l'unanimité

Circulation au Pont du Buter

A la suite d'une intervention de M.GALLARD, le Maire décide de contacter les Ponts et Chaussées pour que des mesures soient prises de toute urgence pour réglementer la circulation au Pont du Buter.

*

* * *

Adjudication pour les travaux de reconstruction de l'Eglise de la Bretagne.

M.GALLARD ayant demandé également à quelle date sera lancée l'adjudication pour les travaux de reconstruction de l'Eglise de la Bretagne, le Maire précise que les fonds viennent d'être mis à la disposition de la Commune et que, de ce fait, l'adjudication pourra être lancée incessamment.

Cependant, le problème d'un local pour la célébration de la Messe devra être étudié. M. le Maire demande à M.GALLARD de bien vouloir prendre contact avec M. BRUGUET à ce sujet.

*Approuvé
M. Deneu, le 7 avril 1964
?/de Préfet
Le Secrétaire général.
Signé: J. Michaud*